

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

GRADE DE : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	GIUDICE Patrick	Adjoint Technique Principal de 2 cl	01/01/2025	Ancienneté
2	VIALA Yoann	Adjoint Technique Principal de 2 cl	05/06/2025	Ancienneté
3	BOISSON FITZGERALD	Adjoint Technique Principal de 2 cl	14/10/2025	Ancienneté

(1) au plus tôt au 1^{er} janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L522-23 du code général de la fonction publique) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		3	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		3	3

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1^{er} janvier 2021.

A Saint Bazille de Putois, le 3 Janvier 2025

L'autorité territoriale (cachet et signature)

